

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 Septembre 2019**

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01 juillet 2019
- 2 – Budget Général 2019 : Décision modificative n°1 ..... *Délibération*
- 3 – Pôle enfance/jeunesse : admission en non-valeur de produits irrécouvrables ..... *Délibération*
- 4 – Destination Les Sables d’Olonne : Modification des statuts ..... *Délibération*
- 5 – Syndicat Mixte des Marais des Olonnes : Modification des statuts ..... *Délibération*
- 6 – Les Sables d’Olonne Agglomération/Contrat Vendée Territoire : mise à jour de la liste de projets ..... *Délibération*
- 7 – Les Sables d’Olonne Agglomération : conditions de transfert de la zone des Bajonnières ..... *Délibération*
- 8 – Proposition de convention de concession de place de stationnement ..... *Délibération*
- 9 - Déclarations d’Intention d’Aliéner ..... *Délibération*
- 10 – Questions diverses ..... *Délibération*

L’an deux mil dix-neuf, le deux septembre, le Conseil Municipal de la commune de **L’ILE D’OLONNE**, dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 août 2019

Nombre des conseillers en exercice : 20 Présents : 14 Votants : 17

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, MANDRET Isabelle, TEILLET Sonia, SOUDAIN Maryse, GROLLIER Jocelyne, MIGNE Bertrand, MANDRET Michel, MONNEREAU Thierry, PINGUET Jean-Luc, PIERRET Jimmy, COURANT Nicolas, COURANT Frédéric, GILLET Véronique.

Étaient absents excusés : BONNIN Sylvie (pouvoir donné à TEILLET Sonia), HEURION Ludmila (pouvoir donné à SOUDAIN Maryse), METAIS Jean-Claude (pouvoir donné à MANDRET Michel),

Étaient absents : BOSSARD Francis, BATY Laurent, RAFFIN Stéphane

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

**1 – Budget Général : Décision modificative N°1**

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget avait acté l’acquisition d’un nouveau fourgon pour les services techniques en crédit-bail. Il s’est avéré que les taux d’intérêt et les conditions financières proposées pour un achat direct se sont révélés bien plus intéressants pour la collectivité. Le conseil municipal a ainsi un emprunt le 03 juin dernier. Il s’agit, par cette décision modificative, d’adapter le budget général à cette nouvelle orientation budgétaire comme suit

DM FONCTIONNEMENT									
Compte	Objet	Services	Montant	Compte	Objet	Services	Montant		
6628	Intérêts des autres dettes	Mairie	4 000,00 €	6322	Crédit-bail mobilier	Service Technique	4 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES A AUGMENTER</b>			<b>4 000,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES A DIMINUER</b>			<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

DM INVESTISSEMENT									
Compte	Objet	Opération	Services	Montant	Compte	Objet	Opération	Services	Montant
3641	Emprunts	Hors Opération	Mairie	293 000,00 €	3641	Emprunts	Hors Opération	Mairie	293 000,00 €
		Hors Opération	Mairie	293 000,00 €			Hors Opération	Mairie	293 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES A AUGMENTER</b>			<b>293 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES A DIMINUER</b>			<b>293 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Le conseil municipal cette décision modificative n°1 à l’unanimité

**2 – Finances : créances irrécouvrables**

M. le Maire et Mme Isabelle Mandret exposent que certaines familles qui fréquentent ou ont fréquenté les services du pôle jeunesse ne règlent pas les factures correspondantes. Si une véritable démarche de suivi, de relance et d’accompagnement des familles en difficulté a été mise en place mais cela n’a pas toujours été le cas. Aussi certaines

créances qui sont de longue date (de 2011 à 2015) sont aujourd'hui irrecevables malgré les interventions de la trésorerie pour un montant total de 4 320,77 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ces créances tel que proposé par la trésorerie

### **3 – SPL Destination Les Sables d'Olonne : modification des statuts**

M. le Maire expose que la fusion des communes des Sables d'Olonne, le Château d'Olonne et Olonne sur Mer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entraîne de fait la modification des statuts de la SPL Destination Les Sables d'Olonne par la mise à jour des actionnaires représentant la société et la modification d'adresse de son siège social tel que présenté.

Le conseil municipal valide cette modification des statuts à l'unanimité.

### **4 – Syndicat Mixte des Marais des Olonnes : Modification des statuts**

M. le Maire rappelle que la fusion des communes des Sables d'Olonne, le Château d'Olonne et Olonne sur Mer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entraîne de fait la modification des statuts du Syndicat Mixte du Marais des Olonnes par la mise à jour de sa composition, de sa dénomination ainsi que la modification d'adresse de son siège social. Le comité syndical et le comité consultatif ayant également été modifiés tel que présenté

Le conseil municipal valide cette modification des statuts à l'unanimité

### **5 – Les Sables d'Olonne Agglomération : Contrat Vendée Territoire : mise à jour de la liste de projets**

M. le Maire rappelle que le CVT 2017/2020 peut être modifié par avenant afin de réaffecter des sommes non utilisées vers d'autres projets. Les communes se sont prononcées sur l'avancée de leurs dossiers et il est proposé d'apporter les modifications suivantes par avenant :

	Montant	Projet initial	Projet de fléchage
LSOA	602,00 €	Solde étude de la maison des randonnées	Parking relais d'entrée de ville à la Vannerie Nord
Commune de Ste Foy	23 196,47 €	Solde maison des services	Aménagement du parc de loisirs
Commune de Vairé	198 625,00 €	Abandon du projet de maison de santé	Aménagement urbain de l'îlot Rabelais
Commune de Vairé	62 089,00 €	Abandon du projet de maison de santé	Aménagements de voirie vers l'EHPAD et liaison routière vers nouveaux lotissements

Le conseil municipal valide ce projet d'avenant à l'unanimité

### **6 – Les Sables d'Olonne Agglomération : Transfert de la zone des Bajonnières**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence économique à l'agglomération il était prévu le transfert de la zone des Bajonnières. Le conseil municipal en avait validé les conditions par délibération du 11 mars 2019

Après validation par Les Sables d'Olonne Agglomération ce projet de transfert revient devant les communes membres aux conditions suivantes :

Parcelles	Surface totale	Secteur 1AUe (3,50 €/m <sup>2</sup> )	Secteur Ap (2€/m <sup>2</sup> )	Cession
ZH 10	8 308 m <sup>2</sup>	7 757 m <sup>2</sup>	551 m <sup>2</sup>	Secteur 1AUe 28 388,50 €
		27 149,50 €	1 102,00 €	
ZH 14	1 208 m <sup>2</sup>	354 m <sup>2</sup>	854 m <sup>2</sup>	Secteur Ap 2 810,00 €
		1 239,00 €	1 708,00 €	
ZH 13	Cession à titre gracieux issue AFAPAF			<b>Soit total 31 198,50 €</b>

## **7 – Convention de concession de stationnement**

Il est proposé au conseil municipal de revoir le tarif d'occupation du domaine public et de concession de stationnement. En effet le tarif d'occupation du domaine public n'a pas fait l'objet de revalorisation depuis de nombreuses années. D'autre part il est proposé au conseil municipal de valider le principe de convention de concession de stationnement lorsque celui-ci est impossible sur l'assiette d'une parcelle au moment d'un dépôt du PC et d'instaurer un tarif correspondant.

Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants :

- Terrasse : 12 €/m<sup>2</sup>
- Concession de stationnement : 55 € selon le projet de convention présenté

## **8 - Déclarations d'Intention d'Aliéner**

M. le Maire n'ayant pas souhaité se voir attribuer cette compétence, le conseil municipal a examiné les DIA suivantes et décidé de ne pas donner suite :

- AN 327 : Habitation + Terrain – 9 Ter Rue des Hirondelles
- AN 309 et 316 : Terrain - 4 Rue des Ibis
- AN 309 et 316 : Terrain – Rue des Ibis
- C 1873 et 1217 : Marais Gilereau
- AD 189, 190, 191, 192, 193 : Terrain – Rue du Pin
- AO 11 et 331 : Terrain – Rue du Courroux
- AI 131: Habitation + Terrain – 5 Rue de la Touche
- AH 318 : Terrain – 1bis Impasse des Roses
- AO 415, 416, 58 et 64 : Habitation + Terrain – Impasse des Saules

## **9 – Questions diverses**

- M. le Maire rappelle l'Inauguration du Boulodrome le jeudi 19/09 à 18h30 et le projet de dénomination proposé par l'association Les Amis des Marais,
- M. Stéphane Violleau indique que la fête des vendanges aura lieu le 28 sept avec le soutien actif de TGV et du comité des fêtes. Vendredi écoles visiteront la cave avec des explications et la découverte de la vendange dans notre vigne pédagogique. Il infirme également du projet de plantation de 2 rangs de vigne supplémentaires. Un marché avec des viticulteurs sera également organisé avec possibilité d'acheter chez les producteurs locaux. Le concours de trouspinette est quant à lui renouvelé. Il fait appel aux conseillers municipaux le souhaitant pour constituer le jury qui délibérera devant le public cette année,
- M. Stéphane Violleau indique également les avancées dans la transcription du livre de l'Abbé Paillaud. Ils ont récemment rencontré le CVRH avec Yohan Vincent en charge de la transcription, Yohan Eveno et Alphonse Mandret. La transcription terminée et le choix du format a été fait à cette occasion. Des photos seront insérées. Ce document sera soumis au conseil scientifique Vendéen (historiens et spécialistes) et préfacé au printemps prochain par l'évêque Jacobin. La mise en édition est prévue fin 2020,
- M. Stéphane Violleau revient sur la saison des mercredis de l'été et plus particulièrement la programmation faite par la commission qui a particulièrement plu,
- Mme Maryse Soudain annonce une nouvelle manifestation liée à « Octobre rose » qui sera dévoilée prochainement, d'autre part la commission prépare actuellement un goûter des aînés spécial pour la fin de mandat et qui aura lieu le 30 novembre prochain.
- Mme Maryse Soudain rappelle également les ateliers bricolage pour les enfants de la bibliothèque sur inscription.
- Mme Véronique Gillet rappelle l'accueil cet été du groupe d'Allemands dans le cadre du jumelage et leur retour très positif sur les échanges qui ont eu lieu. Mme Gillet souligne également la qualité de l'expo photo de plein air et son succès,
- M. Jimmy Pierret interroge sur l'opportunité de refaire de la communication autour de la tonte différenciée qui n'est pas toujours comprise et parfois interprétée comme de l'abandon de certaines zones,

- M. Nicolas Courant questionne M. le Maire sur son éventuelle intention de prendre un arrêté anti-pesticide comme certains élus l'ont déjà fait. M. le Maire indique qu'il est toujours compliqué de s'opposer frontalement à M. le Préfet et que les actions quotidiennes des équipes municipales vont d'ores-et-déjà dans ce sens,
- M. Bertrand Migné interroge sur le « nid de poule » de la Rue des Mouettes. M. le Maire indique avoir déjà signalé ce problème aux Sables d'Olonne Agglomération qui doit intervenir. Il questionne également sur le remplacement de Patrice Mérieau, directeur des services techniques parti depuis plusieurs mois. M. le Maire indique que ce recrutement est en effet en cours mais qu'il est difficile de trouver un profil relativement polyvalent. M. Bertrand Migné indique que certains terrains communaux ne sont pas entretenus comme ils le devraient
- Mme Isabelle Mandret fait le point sur la rentrée scolaire et fait part des effectifs comme suit : rentrée scolaire 94 enfants à l'école Ste Anne et 135 enfants à l'école des Salines. Elle indique également que les activités d'été ont rencontré un franc succès que ce soient les camps ou le centre de loisirs.

Fin de séance à 22.30